

Note conceptuelle

Dialogue politique virtuel

29 septembre 2020

Le patrimoine documentaire en péril : lacunes des politiques en matière de conservation numérique



Aperçu

Le dialogue politique virtuel, prévu le **27 octobre 2020** via ZOOM, est organisé par le [Programme Mémoire du monde de l'UNESCO](#) par l'intermédiaire du sous-comité pour la préservation du Comité consultatif international du Programme et en partenariat avec le Groupe de travail sur la préservation de l'information du Programme Information pour tous (PIPT). Il coïncide avec la célébration de la [Journée mondiale du patrimoine audiovisuel](#).

Le dialogue politique virtuel se propose de fournir un forum où discuter **des priorités actuelles de la préservation du patrimoine documentaire** et déterminer les principaux points d'un ordre du jour politique international pour la préservation numérique. Cet ordre du jour sera promu et mis en œuvre par le sous-comité pour la préservation du Programme Mémoire du monde de l'UNESCO dans le but de favoriser le soutien et l'application efficace des **technologies et techniques de préservation numérique** et d'en définir le cadre juridique.

Compte tenu des restrictions qui pèsent actuellement sur les déplacements et les rassemblements en raison de la pandémie de COVID-19, le dialogue politique virtuel se tiendra en ligne, pendant 3 heures, et sera divisé en deux sessions afin de permettre la plus grande participation possible d'un public international à travers les fuseaux horaires.

Il fera intervenir des spécialistes, des universitaires et des institutions mémorielles, ainsi que des décideurs politiques. Les invitations à participer se feront par l'intermédiaire des comités nationaux et des comités régionaux du Programme Mémoire du monde. Lorsque ceux-ci n'existent pas, les commissions nationales pour l'UNESCO/délégations permanentes auprès de l'UNESCO joueront ce rôle.

L'Unité Patrimoine documentaire, qui gère le Programme Mémoire du monde, apportera son soutien dans les domaines suivants :

- mise à disposition de la plate-forme de téléconférence ;
- prestation d'interprétation conforme aux normes de l'UNESCO ;
- envoi des invitations aux États membres, par l'intermédiaire des commissions nationales pour l'UNESCO et/ou des délégations permanentes auprès de l'UNESCO ;
- commentaires et amélioration de certains aspects de l'événement ;

- discours d'ouverture du DDG, et présentation de l'Unité Patrimoine documentaire consacrée à la première consultation sur la Recommandation concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique (2015), axée sur les rapports des États membres sur la conservation numérique.

L'événement pourra être enregistré (sous réserve de l'autorisation des intervenants) et sera disponible sur les sites Web du Programme Mémoire du monde, du PIPT et du projet [PERSIST](#) de l'UNESCO. Le sous-comité pour la préservation du Programme Mémoire du monde établira le rapport officiel des travaux, pour publication sur les sites Web susmentionnés, en vue notamment d'une présentation lors du 2^e Forum politique mondial qui se tiendra en 2021. Ce rapport encouragera la communauté à soumettre des propositions d'interventions au niveau politique qui sont essentielles pour prendre des mesures de conservation rapides et préserver le patrimoine documentaire vulnérable. L'attention portera à la fois sur le contenu et sur les technologies indispensables pour un accès durable à des matériels numériques préservés.

Portée

Le dialogue politique virtuel s'intéressera aux grands problèmes que pose la conservation du patrimoine documentaire. Il portera en particulier sur les lacunes que présentent actuellement les politiques et les cadres essentiels à une utilisation efficace des technologies et des techniques numériques pour la conservation du patrimoine documentaire mondial. Il s'intéressera également aux tendances politiques, sociales et environnementales actuelles et prévisibles et à leurs conséquences sur l'élaboration des politiques dans ce domaine. Plusieurs études de cas seront présentées pour illustrer les grands enjeux, chacune étant suivie d'un débat alimenté par les questions des participants.

Le dialogue politique virtuel se conclura par une séance de synthèse qui réunira les principaux thèmes de discussion au sein d'un ordre du jour politique international, cohérent et efficace, pour la conservation numérique. Cette séance débouchera sur un ensemble de propositions politiques qui seront compilées par le sous-comité pour la préservation et renouvellera l'appel à contribuer aux travaux en cours du sous-comité pour la préservation du Programme Mémoire du monde. Certaines des questions évoquées par le dialogue politique virtuel seront présentées au 2^e Forum de politique mondiale en 2021.

Programme

Le comité de programme est composé de membres du sous-comité pour la préservation du Programme Mémoire du monde et du Groupe de travail sur la préservation de l'information du Programme Information pour tous (avec une représentation du PIPT).

Le programme proposé pour la dialogue politique virtuel s'articule autour des principaux domaines d'action définis par le sous-comité pour la préservation du Programme Mémoire du monde, qui devraient orienter l'élaboration des politiques de conservation du patrimoine documentaire.

Les principaux domaines d'action sont les suivants :

- **Technologie**

Ce point porte sur les risques que pose l'obsolescence de la technologie utilisée pour sélectionner, préserver et rendre accessible le patrimoine documentaire. La technologie est un enjeu central pour les contenus créés en numérique et les contenus numérisés qui en dicte les formes, les formats et les usages requis. Enfin, avec les restrictions que la pandémie de

COVID-19 impose à l'accès physique aux bibliothèques et aux archives, le besoin de la technologie et la dépendance à son égard pour fournir des services publics en ligne ont considérablement augmenté. L'efficacité et la pertinence des technologies d'accès à distance exigent une réflexion approfondie.

- **Cadres juridiques**

Ce point concerne les cadres législatifs des juridictions internationales, nationales et provinciales qui affectent la capacité des institutions de mémoire à sélectionner et à préserver le patrimoine documentaire, et qui peuvent entraver l'accès universel au matériel préservé.

- **Identité culturelle en danger**

Ce point porte sur les problèmes rencontrés par les initiatives axées sur les cultures fragiles ou en péril, qui sont menacées de disparaître à cause du changement climatique, d'événements géopolitiques, de conflits ou d'autres évolutions sociales ayant pour conséquence la disparition d'une culture et de son patrimoine. Le recours à la réduction et la gestion des risques de catastrophes comme stratégie de conservation du patrimoine documentaire en est un aspect majeur.

- **Durabilité**

Avec le ralentissement économique actuel provoqué par la pandémie de COVID-19, et d'une manière plus générale avec les cycles d'expansion et de ralentissement des économies nationales, les gouvernements ont tendance à faire passer la question du patrimoine culturel après les préoccupations nationales traditionnelles que sont l'emploi, la santé et la sécurité. Le caractère variable et imprévisible des financements disponibles pour la conservation du patrimoine documentaire augmente le risque d'une perte irréversible.

Le problème est d'autant plus aigu en ce qui concerne la conservation numérique, car la préservation des matériels numériques et l'accès à ceux-ci induit des coûts permanents d'infrastructure (stockage, calcul et accès) et requiert un personnel qualifié. En outre, la constance du financement est d'autant plus cruciale que la collecte et la préservation des matériels numériques ne peuvent pas être différés dans le temps : la notion de temps est essentielle, car le patrimoine documentaire numérique peut être facilement retiré, altéré et irrémédiablement détruit.

Les discussions préliminaires sur ces différents points ont débouché sur une première liste de considérations politiques qui seront cristallisés par le dialogue communautaire :

TECHNOLOGIE

- Vers un cadre pour **l'évaluation et la gestion des risques liés aux technologies analogiques et numériques obsolètes** nécessaires pour lire et utiliser les contenus. Ces technologies comprennent notamment les lecteurs de bandes magnétiques et les clés d'activation pour les installations physiques et virtuelles de logiciels. Tous deux sont indispensables pour accéder à des contenus verrouillés dans certains supports.

CADRE JURIDIQUE

- Vers une politique internationale pour la gestion de la protection des contenus (par exemple, droits d'auteur sur les contenus originaux et numérisés, reproduction et diffusion des

contenus créés en numérique, etc.) relevant du patrimoine national et mondial qui doit être préservé pour rester durablement accessible.

- Vers une politique internationale sur **la gestion du cycle de vie et les licences des anciens logiciels** nécessaires pour accéder aux contenus numériques conservés.
- Politique internationale **de protection et de conservation du matériel en ligne** possédant une valeur historique, et utilisation contrôlée de ce matériel. Cela comprend :
 - La protection des contenus du Web et des réseaux sociaux qui sont souvent détruits à l'occasion d'un changement de régime avant qu'ils aient pu être archivés.
 - La prévention de l'utilisation hors du champ d'application, par exemple l'utilisation d'archives pour poursuivre des personnes dont les activités sont visibles dans le contenu conservé.
 - Les préjugés introduits dans la sélection du matériel conservé sous la pression politique.

IDENTITÉ CULTURELLE

- Vers un cadre et des lignes directrices pour **évaluer l'importance du patrimoine documentaire et l'efficacité des pratiques et des méthodes** de conservation à long terme du patrimoine culturel, notamment de l'identité culturelle en danger. Les gouvernements peuvent utiliser ce cadre et ces lignes directrices pour définir des stratégies, évaluer des propositions et planifier le financement de la conservation du patrimoine national.
- Les politiques et stratégies pour déterminer des mesures de conservation numérique adaptées afin de prévenir ou d'atténuer les effets de **la destruction de notre patrimoine documentaire et autre patrimoine culturel**. Cela passe par **une préparation à la protection du contenu numérique** contre les catastrophes naturelles, technologiques et socioéconomiques. Le stockage, la gestion et l'utilisation du contenu numérique dépendent d'une main-d'œuvre qualifiée, de dispositifs et d'infrastructures évolués, de sources d'énergie et de capacités de calcul qui tous peuvent être affectés par des événements mondiaux.

VIABILITÉ

- Une politique internationale relative à **la viabilité économique des initiatives de préservation numérique à long terme** et une prise en compte de la valeur du capital culturel dans l'économie nationale.

Calendrier

Le programme a été conçu en deux sessions, chacune comprenant deux présentations d'une durée de 15 minutes et un débat de 10 minutes.

La première session comprend une brève présentation du dialogue politique virtuel par un hôte, qui peut être un membre du sous-comité pour la préservation de l'UNESCO. Les présentations et les débats sont animés par un spécialiste du sujet ou par l'hôte du sous-comité pour la préservation. L'hôte et les modérateurs sont désignés dans le cadre de l'organisation de l'événement par le Comité du programme.

Les présentateurs sont informés et reçoivent pour consigne de structurer leur contenu de manière à ce qu'il indique clairement :

- (2-3) messages clés, y compris des recommandations d'amélioration et d'action ;
- des exigences politiques, c'est-à-dire la nécessité d'élever des pratiques spécifiques au niveau politique.

Il leur sera demandé de fournir des résumés détaillés de leurs présentations qui feront partie intégrante du rapport.

La transcription des séances de débat sera analysée par le Comité de programme pour en extraire les messages clés et les inclure dans un rapport : une compilation et un résumé des principaux enseignements de l'événement et des recommandations politiques. Le rapport alimentera le plan d'action du sous-comité pour la préservation du Programme Mémoire du monde.

Les sujets portant sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 et les facteurs socioéconomiques de la conservation numérique seront pris en considération en vue d'être intégrés dans les documents du 2^e Forum mondial de politique (comme indiqué ci-dessus).

Comité d'organisation

Le dialogue de politique virtuel est organisé en consultation avec le secrétariat du Programme Mémoire du monde (points focaux : Ana Lomtadze [a.lomtadze@unesco.org] et Kenji Tamura [k.tamura@unesco.org]) par :

Présidents généraux : David Fricker, Natasa Milic-Frayling, Lai Tee Phang,

Présidents de programme : Kevin Bradley, Robert Buckley, Laszlo Karvalics, Ryder Kouba, Ingrid Parent Dietrich Schüller.